

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

**DECRET**

N°D/2001/ 056 PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DE CADRES  
AU MINISTERE DU COMMERCE, D'INDUSTRIE,  
ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret n°D/99/004/PRG/SGG du 08 Mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret N°D/99/007PRG/SGG du 12 Mars 1999, modifié par les Décrets N°D/2000/007/PRG/SGG du 25 janvier 2000, le N°D/2000/046/SGG/PRG du 03 Juin 2000 et le N°D/2000/050/PRG/SGG du 07 juin 2000 , nommant les Membres du Gouvernement ;

VU le Décret N°D/2000/049/PRG/SGG du 07 juin 2000.

**DECRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**/ Les Cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

**SECRETAIRE GENERAL :**

Monsieur **FALILOU BARRY**, précédemment Conseiller Industriel, en remplacement de Monsieur El-Hadj SORIBA CISSE, appelé à d'autres fonctions.

**CONSEILLER INDUSTRIEL :**

Monsieur **PEPE GUILAVOGUI**, précédemment Directeur National du Développement Industriel, en remplacement de Monsieur FALILOU BARRY, appelé à d'autres fonctions.

CONSEILLER CHARGE DU SECTEUR PRIVE :

Monsieur **MOHAMED BANGOURA**, précédemment Directeur National du Commerce et de la Concurrence.

DIRECTEUR NATIONAL DU COMMERCE ET DE LA CONCURRENCE :

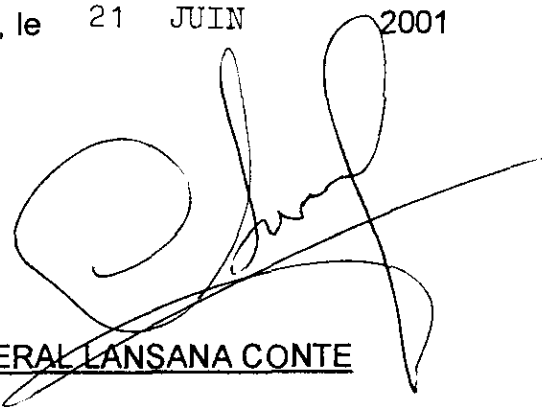
Monsieur **MOHAMED SAID FOFANA**, précédemment Secrétaire Général de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de l'Artisanat en remplacement de Monsieur **MOHAMED BANGOURA**, appelé à d'autres fonctions.

DIRECTEUR NATIONAL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL :

Monsieur **YEKE GOMOU**, en service au Secrétariat de la Commission Nationale des Investissements, en remplacement de Monsieur **PEPE GUILAVOGUI**, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2/ Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

CONAKRY, le 21 JUIN 2001



GENERAL LANSANA CONTE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

**DECRET**

N°D/2001/ 056 PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DE CADRES  
AU MINISTERE DU COMMERCE, D'INDUSTRIE,  
ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret n°D/99/004/PRG/SGG du 08 Mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret N°D/99/007PRG/SGG du 12 Mars 1999, modifié par les Décrets N°D/2000/007/PRG/SGG du 25 janvier 2000, le N°D/2000/046/SGG/PRG du 03 Juin 2000 et le N°D/2000/050/PRG/SGG du 07 juin 2000 , nommant les Membres du Gouvernement ;

VU le Décret N°D/2000/049/PRG/SGG du 07 juin 2000.

**DECRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**/ Les Cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

**SECRETAIRE GENERAL :**

Monsieur **FALILOU BARRY**, précédemment Conseiller Industriel, en remplacement de Monsieur El-Hadj SORIBA CISSE, appelé à d'autres fonctions.

**CONSEILLER INDUSTRIEL :**

Monsieur **PEPE GUILAVOGUI**, précédemment Directeur National du Développement Industriel, en remplacement de Monsieur FALILOU BARRY, appelé à d'autres fonctions.

CONSEILLER CHARGE DU SECTEUR PRIVE :

Monsieur **MOHAMED BANGOURA**, précédemment Directeur National du Commerce et de la Concurrence.

DIRECTEUR NATIONAL DU COMMERCE ET DE LA CONCURRENCE :

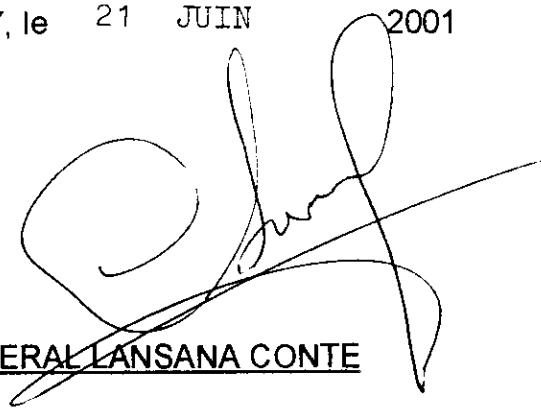
Monsieur **MOHAMED SAID FOFANA**, précédemment Secrétaire Général de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de l'Artisanat en remplacement de Monsieur **MOHAMED BANGOURA**, appelé à d'autres fonctions.

DIRECTEUR NATIONAL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL :

Monsieur **YEKE GOMOU**, en service au Secrétariat de la Commission Nationale des Investissements, en remplacement de Monsieur **PEPE GUILAVOGUI**, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2/ Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

CONAKRY, le 21 JUIN 2001



GENERAL LANSANA CONTE